

Bilan des mutations intra académiques : un recul difficile à comprendre !

Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir le 2 juin par l'intermédiaire d'une collègue que le rectorat bloquait des postes au mouvement pour accueillir les futurs stagiaires.

Nous avons immédiatement interrogé le rectorat et la liste des postes bloqués ne nous est arrivée que le lundi 6 juin : **19 postes bloqués pour des stagiaires et 7 pour des raisons techniques.**

Pour ces derniers, malgré l'absence de réponse du rectorat, nous avons réussi à en identifier 4 qui l'étaient sans raison et pour lesquels nous avons fait des propositions de « chaines » pour les réintroduire dans le mouvement.

Concernant les postes stagiaires, il nous a été annoncé que 18 (sur 19) d'entre eux étaient bloqués pour des stagiaires mi-temps !

Or, ces collègues n'ont besoin que de BMP (bloc de moyens provisoires) allant de 6 à 7h pour les agrégés et de 8 à 9h pour les professeurs d'EPS et dans l'immense majorité des cas, cela conduit à la perte d'une ou de deux activités à l'AS dans l'établissement.

Nous avons relevé différentes catégories de postes bloqués :

⇒ Les établissements qui comportent un BMP suffisant pour accueillir un stagiaire et où il n'était pas nécessaire de bloquer un poste.

⇒ Ceux qui ont un BMP insuffisant mais qui peut être complété par la transformation d'heures supplémentaires (HSA) en heures postes (HP).

⇒ Ceux où la transformation d'HSA permettrait de créer un BMP suffisant.

⇒ Enfin les établissements qui n'ont pas de solution en moyens provisoires.

Par ailleurs, nous avons identifié 25 BMP non utilisés pouvant accueillir tous les stagiaires des postes bloqués.

Certains auraient, semble-t-il, reçu un « feu rouge » de la part du corps d'inspection, car ne réunissant pas toutes les conditions pour l'accueil d'un stagiaire. Comment comprendre qu'un établissement sans projet d'EPS, avec des problèmes d'installations, des intrusions d'extérieurs pendant les cours et un budget EPS largement insuffisant, ait - lui - reçu un « feu vert » ?...

Nous avons donc demandé au Recteur de débloquent les 19 postes stagiaires et les 4 pour raisons techniques en faisant des propositions qui amélioreraient la situation de 95 collègues. Et nous avons demandé aux 566 demandeurs de faire de même.

Au final, le Rectorat a remis au mouvement 4 postes stagiaires et 1 pour raison technique. Nous avons invité les collègues non satisfaits à faire une demande de révision d'affectation que nous avons

soutenue lors du groupe de travail du 24 juin. Nous avons demandé la transformation de la FPMA en groupe de travail sur les postes bloqués, ce qui nous a été refusé.

Il faut savoir que ces listes de postes bloqués étaient, les années précédentes, données lors du CTSD de mars, et donc disponibles pour les collègues au moment de la saisie des vœux. De plus, nous avions des groupes de travail sur ce sujet jusqu'au mois de mai.

Les 15 supports stagiaires et les 3 supports techniques, qui n'ont pas été mis au mouvement cette année, auraient permis à 76 collègues d'être mutés ou améliorés lors de ce mouvement. Parmi eux, certains ont des barèmes très élevés (dépassant les 400 points).

Lors de la FPMA, 1 poste a été remis au mouvement améliorant la situation de 2 collègues. Au bout du compte, ce sont les collègues demandeurs, les établissements concernés et leurs élèves qui ont été pénalisés par la rigidité du Rectorat...

Mouvement INTRA et affectations des TZR en quelques chiffres (voir le tableau page suivante)

⇒ 566 (509 l'année dernière) demandeurs de mutations dont 254 non obligatoires (personnels qui souhaitent changer d'affectation). Sur ces 254 collègues, 134 ont obtenu une mutation soit 53% de satisfaits.

⇒ Nominations sur poste TZR : 138 collègues devant recevoir obligatoirement une affectation (arrivants dans l'académie, mesures de carte scolaire) ont été nommés en ZR.

⇒ Affectation des TZR : au 30/08/2016, 123 TZR EPS ont reçus une affectation à l'année (AFA), 210 restant disponibles pour assurer les remplacements (68 dans le 95, 54 dans le 91, 52 dans le 92 et 36 dans le 78)

Christel et Manue

NB : 220 TZR ont reçu un mail du SNEP FSU suite au groupe de travail du mois d'août.



Dép	Postes vacants	Postes débloqués	Mutations obligatoires	Mutations non obligatoires	Mutations sur Zones de Rempl	TZR stabilisé sur un poste fixe
78	49 dont 12 bloqués	2	26 dont 3 en REP+, 8 en pdv* et 0 en REP	24 dont 3 en REP+, 7 en pdv et 0 en REP	18 au Nord 11 au Sud	14 dont 3 en REP+, 7 en pdv et 0 en REP
91	43 dont 7 bloqués	2	28 dont 2 en REP+, 3 en pdv et 5 en REP	25 dont 1 en REP+, 0 en pdv et 4 en REP	17 à l'Ouest 21 à l'Est	18 dont 1 en REP+, 0 en pdv et 4 en REP
92	63 dont 2 bloqués	1	36 dont 0 en REP+, 7 en pdv et 4 en REP	33 dont 2 en REP+, 7 en pdv et 2 en REP	24 au Nord 14 au Sud	18 dont 1 en REP+, 6 en pdv et 1 en REP
95	61 dont 8 bloqués	2	50 dont 2 en REP+, 11 en pdv et 11 en REP	27 dont 2 en REP+, 5 en pdv et 1 en REP	41 à l'Ouest 37 à l'Est	16 dont 0 en REP+, 5 en pdv et 1 en REP
TOTAL	216 dont 29 bloqués	7	140 dont 7 en REP+, 29 en pdv et 11 en REP	109 dont 8 en REP+, 19 en pdv et 7 en REP	183	66 dont 5 en REP+, 18 en pdv et 6 en REP

pdv* : politique de la ville

Accès à la Hors Classe des profs d'EPS*

La CAPA a eu lieu le 21 juin 2016. Comme chaque année, nous avons proposé que le Recteur utilise son contingent d'avis exceptionnels pour des collègues proches de la retraite, leur barème étant insuffisant mais les avis portés sur eux favorables sur l'ensemble de leur carrière. C'était le choix qu'avait fait le Recteur l'an passé, malheureusement cela n'a pas été le cas cette année. Cette décision regrettable risque de priver des collègues méritants pour accéder à ce dernier grade. Suite à la CAPA, 810 postulants à la Hors Classe sur les 1016 ont reçu un mail de la part du SNEP-FSU Versailles.

Sur quels critères peut-on prétendre l'accès à la HC ?

- ⇒ Tout prof ayant atteint le 7^{ème} échelon.
- ⇒ Note pédagogique (sur 60, ramenée à la moyenne de l'échelon si inspection > 5 ans et note inférieure à la moyenne)
- ⇒ Note administrative (sur 40)
- ⇒ 5 points à l'arrivée au 7^{ème} échelon, 10 pts au 8^{ème}, 15 pts au

- 9^{ème}, 30 pts au 10^{ème}, 40 pts au 11^{ème}
- ⇒ 5 pts par année d'ancienneté au 11^{ème}
- ⇒ 5 pts si passage du 10^{ème} au 11^{ème} au Choix ou Grand Choix (idem pour le mode de passage au 10^{ème} échelon)
- ⇒ 5 pts si exercice en établissement prioritaire (ZEP, sensible et violence) depuis 5 ans et 10 pts depuis 10 ans
- ⇒ 5 points pour bi-admissibilité à l'agrégation.

Nous continuons à revendiquer la création d'un 12^{ème} échelon en lieu et place de la Hors Classe et de passer à un déroulement de notre carrière au meilleur rythme pour tous, comme cela est le cas par exemple pour le corps des IPR.

Antoine

(*) L'accès à la HC des agrégés relève du niveau ministériel. Les collègues agrégés ont été informés par le SNEP national.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nb de promouvables	1028	972	968	970	990	1091	1082	1016
Nb au 11 ^{ème} échelon	128	79	57	36	35	53	42	35
Nb total de promus	72	70	69	69	62	67	64	61
Promus au 11 ^{ème}	72	66	53	33	33	50	40	34
Promus au 10 ^{ème}	0	4	16	36	29	17	24	27
Note du dernier promu	147	138	130,5	128	126	129,8	128	126
Moy d'âge des promus	53,5	53	52	50,35	49,70	49,92	49,51	45,77